

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 décembre 2020

**SOFIDY ANNONCE UN PROJET D'OFFRE  
PUBLIQUE DE RETRAIT DANS LE CADRE  
DE LA REORGANISATION DE  
SELECTIRENTE**

La société de gestion d'actifs **SOFIDY**, filiale de **Tikehau Capital**, soutient la réorganisation de **SELECTIRENTE** et annonce un projet d'offre publique de retrait.

**SELECTIRENTE**, foncière cotée spécialisée dans l'immobilier de murs de commerces de centre-ville dont Sofidy gère 100% des actifs, a annoncé ce jour un projet d'évolution de sa forme juridique de société anonyme en société en commandite par actions (la « **Transformation de SELECTIRENTE** »).

Sofidy, qui contrôle à ce jour de concert **SELECTIRENTE**<sup>1</sup>, soutient ce projet contribuant à faire de **SELECTIRENTE** une foncière européenne de référence dans les commerces de proximité en centre-ville. Dans un contexte économique volatil, cette évolution vise à lui permettre d'atteindre ses objectifs de croissance ambitieux tout en lui offrant la flexibilité nécessaire pour adapter sa stratégie. Ce projet sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires de **SELECTIRENTE** courant février 2021.

Ce projet de Transformation de **SELECTIRENTE** requiert le dépôt d'une offre publique de retrait réglementaire déposée par l'actionnaire de contrôle<sup>2</sup>. En application des dispositions légales et réglementaires, Sofidy lancera donc une offre publique de retrait sur les titres **SELECTIRENTE**, afin de permettre aux actionnaires de **SELECTIRENTE** qui le souhaiteraient d'apporter leurs titres à l'offre (l'« **OPR** »).

Des actionnaires significatifs de **SELECTIRENTE** qui contrôlent cette dernière de concert avec Sofidy<sup>1</sup>, en ce compris Tikehau Capital (les « **Concertistes** »), ainsi que certains actionnaires tiers, n'agissant pas de concert avec les Concertistes, ont fait part de leur soutien à ce projet de Transformation de **SELECTIRENTE** et se sont donc engagés à ne pas apporter leurs actions à l'OPR. L'ensemble des engagements des Concertistes et de ces tiers porte sur un total de 79,79% du capital et des droits de vote de **SELECTIRENTE**.

L'OPR porte sur la totalité des actions de **SELECTIRENTE** autres que celles déjà détenues par

<sup>1</sup> Sofidy détient à ce jour directement 526 498 actions représentant 12,62% du capital social et des droits de vote de **SELECTIRENTE**, et, de concert avec Tikehau Capital, GSA Immobilier, Sofidiane, Makemo Capital, AF&Co, Monsieur Antoine Flamarion et Monsieur Christian Flamarion, 2 172 093 actions de la Société représentant 52,05% du capital et des droits de vote de la Société.

<sup>2</sup> En application de l'article 236-5 du Règlement générale de l'Autorité des marchés financiers.

Sofidy<sup>1</sup>, celles auto-détenues par SELECTIRENTE<sup>3</sup> et celles qui font l'objet d'engagements de non-apport souscrits par des actionnaires institutionnels (les Concertistes, Primonial Capimmo, Sogecap, SC Tangram, Peiade et le concert Labouret). L'OPR portera donc sur 7,5% du capital et des droits de vote. L'objectif recherché est de s'assurer que les Concertistes et Sofidy ne franchissent pas le seuil de détention de 60% du capital ou des droits de vote qui rendrait SELECTIRENTE inéligible au régime SIIC.

Sofidy prévoit de déposer un projet de note d'information courant décembre 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). L'OPR sera soumise à une décision de conformité de l'AMF. La période de l'OPR sera ouverte rapidement à la suite de l'assemblée générale mixte prévue courant février 2021, en cas d'approbation des résolutions relatives à la Transformation. Le prix envisagé de l'OPR est de 87,30 euros par action SELECTIRENTE (dividende attaché), ce qui représente une prime de 9,8% par rapport au cours de clôture de l'action le 8 décembre 2020 et de 9,8%, 9,9%, 9,9% et 9,8% par rapport aux cours moyens pondérés par les volumes sur un mois, deux mois, trois mois et six mois. Ce prix correspond au haut de la fourchette d'estimation de l'ANR à fin 2020 (tel que présenté dans le communiqué de SELECTIRENTE en date du 9 décembre 2020).

L'OPR ne sera pas suivie de retrait obligatoire, ni d'une radiation des actions d'Euronext Paris.

Sofidy informera le marché du dépôt de son offre publique sur les titres de SELECTIRENTE qui devrait intervenir courant décembre 2020.

*« Au côté de son actionnaire Tikehau Capital, SOFIDY accompagne la réorganisation de SELECTIRENTE afin de permettre à cette dernière d'atteindre ses objectifs de croissance ambitieux tout en lui offrant la flexibilité nécessaire pour adapter sa stratégie. »*, a déclaré **Jean-Marc Peter, Directeur Général de SOFIDY**.

■ FIN ■

#### CONTACTS PRESSE

**Caroline BEAUJEAN** – Consultant Senior Shan – +33 (0) 1 44 50 58 71 – [caroline.beaujean@shan.fr](mailto:caroline.beaujean@shan.fr)

**Vanessa TALBI** – Directeur Conseil Shan – +33 (0)1 47 03 93 79 – [vanessa.talbi@shan.fr](mailto:vanessa.talbi@shan.fr)

**Édouard KABILA** – Directeur Marketing et Communication SOFIDY – [edouard.kabila@sofidy.com](mailto:edouard.kabila@sofidy.com)

#### À PROPOS DE SOFIDY

Depuis 1987, SOFIDY conçoit et développe des produits d'investissement et d'épargne (SCPI, OPCI, SCI, SIIC, OPCVM Immobilier, Fonds dédiés) orientés principalement vers l'immobilier de commerces, et de bureaux. Gestionnaire de référence dans le paysage de la gestion d'actifs immobiliers en France et en Europe, SOFIDY est régulièrement distingué pour la qualité et la régularité des performances de ses fonds. SOFIDY gère pour le compte de plus de 50 000 épargnants, et un grand nombre d'institutionnels, un patrimoine immobilier d'une valeur de près de 6,2 milliards d'euros ; constitué de plus de 4 200 actifs commerciaux et de bureaux. SOFIDY est une filiale de Tikehau Capital.

---

<sup>3</sup> SELECTIRENTE auto-détient à ce jour 0,13% du capital et des droits de vote.

### Informations importantes :

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

La documentation relative à l'OPR qui, si elle est déposée par Sofidy, comportera les termes et conditions de l'OPR, sera soumise à la revue de l'Autorité des marchés financiers. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'OPR lorsqu'elle sera disponible, si l'OPR est déposée, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur SELECTIRENTE, Sofidy et l'opération envisagée.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'OPR, si elle est déposée par Sofidy, ne sera pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales. La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. SELECTIRENTE et Sofidy déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.